



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Plan annuel d'accessibilité 2023

Agence nationale de Traitement automatisé des infractions (ANTAI)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Table des matières

Introduction .....	2
Schéma pluriannuel .....	2
Plan annuel.....	2
Mises à jour.....	2
Contact.....	2
Plan annuel.....	3-4

## Introduction

Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009 pris en application de l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et créant un référentiel d'accessibilité des services de communication publique en ligne oblige le ministère de l'intérieur à rendre accessible et à publier une déclaration d'accessibilité et à afficher la conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) pour ses sites internet, intranet et extranet, ainsi que pour ses applications mobiles, progiciels utilisés au travers d'un navigateur web ou une application mobile et son mobilier urbain numérique.

## Schéma pluriannuel

Le schéma pluriannuel de mise en accessibilité de l'Agence nationale de Traitement automatisé des infractions (ANTAI) est disponible sur le site internet de l'ANTAI<sup>1</sup>.

## Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'actions qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivis de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2023 associé au schéma pluriannuel 2023-2025.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2023, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

## Mises à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

## Contact

Ce document relève de la responsabilité du référent accessibilité<sup>2</sup> de l'ANTAI.

---

<sup>1</sup> [www.antai.gouv.fr](http://www.antai.gouv.fr)

<sup>2</sup> Par courriel via le formulaire de contact sur [www.antai.gouv.fr](http://www.antai.gouv.fr)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Plan annuel 2023

Action	Détails	Suivi
1. Schéma pluriannuel	Définition, rédaction, publication et communication interne pour son appropriation	Réalisé
2. Plan annuel 2023	Définition, rédaction, publication et communication interne pour son appropriation	Réalisé
4. Recensement	Recensement de l'ensemble des sites et applications concernés sous la forme d'un tableau proposant une priorisation des actions	Réalisé
5. Audit de conformité	Réalisation de 5 audits sur 7 : le site ANTAI, le portail Relation usagers, l'espace gestionnaire de parcs automobiles, le site de paiement des amendes et le site de paiement des FPS.	En cours
6. Déclaration et mention de conformité	Déclaration et mention d'accessibilité publiée sur l'ensemble des sites internet. Les 2 applications de paiement des amendes sur Appstore et Googleplay sont à réaliser.	En cours
7. Planification de la mise en accessibilité	En fonction du critère précédemment retenu, évaluer les priorités et planifier avec les responsables d'opérations et/ou chefs de projets les actions de mise en accessibilité pour les sites, contenus et applications retenus quand celles-ci n'ont pas été réalisées. Définir également une fréquence de suivi de ces actions et une fréquence d'actualisation des priorités jusqu'à élimination de la dette technique.	En cours
8. Clause d'accessibilité	Ajouter une clause contraignante d'accessibilité dans l'ensemble des cahiers des charges des marchés publics et divers projets de l'agence, en particulier l'appel d'offre intitulé PNUM. Assurer la prise en compte du besoin impératif de mise à disposition de solutions alternatives et/ou de contournement aux démarches numériques.	Réalisé



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



9. Charte graphique accessibilité	Mettre au point une charte graphique facilitant et uniformisant la mise en accessibilité des nouvelles productions, notamment sur le design des interfaces en s'appuyant sur le System de Design de l'État <sup>3</sup> , volet numérique de la marque de l'État et en sollicitant si besoin l'aide de la direction interministérielle du numérique (DINUM).	En cours
10. Recrutement	Intégrer les compétences et connaissances nécessaires à l'accessibilité numérique dans les offres d'emploi pour les postes concernés par l'accessibilité numérique. Intégrer la problématique de l'accessibilité dans les processus de recrutement	À faire
11. Incidents et retours utilisateurs	Mettre en place une démarche de gestion des incidents et des retours utilisateurs sur l'accessibilité numérique.	Réalisé
12. Qualité des tests	Assurer la fourniture d'aides techniques aux équipes de développement internes ou externes pour améliorer la qualité des tests. Associer des travailleurs handicapés du ministère de l'intérieur (ou autres directions interministérielles) aux phases de tests utilisateurs. Intégrer des vérifications d'accessibilité aux tests automatisés.	À faire
13. Formation	Proposer des parcours de formations adaptés aux différents métiers concernés par l'accessibilité numérique (création de contenu de communication, développement, graphisme, ergonomie, chefs de projets, responsables d'opérations...) permettant aisément d'évaluer les compétences et connaissances des agents de l'agence et de faciliter la formation de nouveaux agents.	À faire
13. Recrutement	Intégrer les compétences et connaissances nécessaires à l'accessibilité numérique dans les offres d'emploi pour les postes concernés par l'accessibilité numérique. Intégrer la problématique de l'accessibilité dans les processus de recrutement	À faire

<sup>3</sup> [www.systeme-de-design.gouv.fr](http://www.systeme-de-design.gouv.fr)